



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



MARS 2013
NUMERO SPECIAL N° 17



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

| | |
|---|----------|
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE | 3 |
| <i>Arrêté du 21 mars 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche</i> | 3 |
| DIRM : DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD | 5 |
| <i>Arrêté n°52/2013 du 19 mars 2013 portant autorisation de prélèvements exceptionnels de praires</i> | 5 |

Arrêté du 21 mars 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche

CONSIDERANT le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de Basse-Normandie 2010-2014 et notamment son annexe ;

CONSIDERANT les besoins du département de la Manche en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales et préposés d'établissements ;

Art 1 : a liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Manche :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), Z.A. La Chevalerie – 745 rue Jules Vallès, BP 266, 50 006 Saint Lô
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Rue Léon Jouhaux, BP 424, 50 004 Saint Lô

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Mme Marie-Paule BEAUDOUIN, BP 40328, 50103 Cherbourg-Octeville
Mme Liliane CHAPON, 15, La Huberdière, 50450 Lengronne
Mme Laëtitia EMBARECK, 57 rue Félix Faure, 50120 Equeurdreville
M. Christian GUILLOTTE, 74 rue du Buot N°16, 50000 Saint Lô
Mme Marie Line JAMMES, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex
M. Eric LANGEVIN, 81 bd Mendès-France, 50100 Cherbourg-Octeville
Mme Elisabeth LEBRENE, 44 rue Barbey d'Aurévilly, BP 20, 50700 Valognes
Mme Christine LECARPENTIER, 15 rue Wéléat, 50700 Valognes
Mme Martine LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienne
M. Emmanuel LEROY, 217 rue des Ecuyers, 50000 Saint Lô
Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes
Mme Cécile PEDRON, 4 rue du Dr Leturc, 50000 Saint Lô
Mme Christelle PETAUD, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex
Mme Alexandra RACHINE, BP 19, 50360 Picauville
M. Pascal RIOULT, 230 rue du monument, BP 10, 50380 Saint Pair sur Mer
Mme Pia ROBINE, BP 2, 50340 Les Pieux
Mme Brigitte SAINT, 4 rue du Dr Leturc, 50000 Saint Lô
M. Guillaume SOUTRA, BP 05, 50700 Valognes
M. Olivier TRANCHANT, 157 Rue des Sources, 50290 Longueville

3) Personnes physiques exerçant en tant que préposés d'établissements

Mme Valérie CHRETIEN :

Centre Hospitalier de Pontorson :

E.H.P.A.D., 7 chaussée villechérel, 50170 PONTORSON
Maison d'accueil spécialisée « l'Archipel », 50170 PONTORSON
Maison d'accueil spécialisée, le bas theil, 50400 SAINT PLANCHERS

Mme Thérèse PLAINE :

EHPAD de l'hôpital de Saint James, 2 route de Pontorson BP.18, 50240 ST JAMES

Centre d'accueil et de soin :

Maison d'accueil spécialisée :
Site principal, 43 rue du Mont, 50240 Saint James :

Résidence "Les Marronniers"

Résidence "Les Acacias"

Avenue de Beaminster, 50240 Saint James : Résidence "Les Hortensias"

Foyer occupationnel d'accueil :

Route d'Antrain, 50 240 Saint James : Centre Louis Ravalet

M. Alexandre CLOUET, Mme Karine LEMONNIER, Mme Martine COUILLARD :

Fondation bon sauveur de Picauville :

Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, 50 rue Seblin, 50500 CARENTAN

Résidence accueil (maison relais), route de saint Sauveur, 50360 ETIENVILLE

EHPAD « Elisabeth de Surville », route de saint Sauveur, 50360 PICAUVILLE

EHPAD « Elisabeth de Surville », 7 rue de la poste, 50690 MARTINVAST

Maison d'accueil spécialisée « la Meije », route de saint Sauveur, 50360 PICAUVILLE

Institut médico-éducatif « la Mondrée », internat-résidence la montagne, rue Cotis Capel, Quartier la brèche du bois, 50100 CHERBOURG OCTEVILLE

Centre de soin de suite et de réadaptation en alcoologie et addictologie Beauregard, 11 rue docteur Schweitzer BP11, 50470 LA GLACERIE

Centre hospitalier spécialisé, route de saint Sauveur, 50360 PICAUVILLE

Etablissements ayant passé une convention avec la fondation bon sauveur de Picauville :

EHPAD de Montebourg, 38 rue Monseigneur Lenordez, 50310 MONTEBOURG

Fondation bon sauveur de Saint Lô :

EHPAD « Anne Leroy », 68 rue du bois, 50000 SAINT LÔ

Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50008 SAINT LO cedex

Centre hospitalier et EHPAD, 1 avenue qui qu'en grogne, BP 439, 50500 CARENTAN

EHPAD « résidence les Eglantines », 14 rue saint Martin, 50410 PERCY

EHPAD la clairière des Bernardins, 5 rue des bernardins, 50160 TORIGNY SUR VIRE

Centre Hospitalier Public du Cotentin :

Centre hospitalier Louis Pasteur, 46 rue du val de Saire, BP 208, 50102 CHERBOURG-OCTEVILLE

Centre hospitalier, 1 avenue du 8 mai 1945, 50700 VALOGNES

EHPAD « le pays valognais », 1 Avenue du 8 mai 1945 - 50 700 VALOGNES

EHPAD « Le gros hêtre » rue Aristide Briand 50130 CHERBOURG OCTEVILLE

Autres établissements :

Maison de retraite « la pomme d'or », rue des juifs, 50210 CERISY LA SALLE

Maison de retraite Lemperiere, la lande, 50250 NEUFMESNIL

Résidence Delange Lemerre, 15 rue du quartier, 50630 QUETTEHOU

EHPAD résidence harmonie, route de Tournière, 14330 LE MOLAY LITTRY

Foyer du Gisors, AFDPAAD « l'espérance », 61 rue Henri Cornat, 50700 VALOGNES
 EHPAD, rue du cap de Laine, 50480 SAINTE MERE EGLISE
 EHPAD « La Goudalie », 2 rue du 8 mai, 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE
 EHPAD, 9 rue des fougères, 35560 ANTAIN

Mme Soazic ESNAULT :

Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
 Site d'Avranches : EHPAD « arc en Sée », 59 rue de la liberté 50300 Avranches
 Site de Granville : 849 rue des Menneries BP 629, 50406 GRANVILLE CEDEX
 EHPAD « Paul Poirier », 4 rue du docteur Le François, 50400 GRANVILLE
 Etablissements ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
 Centre Hospitalier et EHPAD de St Hilaire du Harcouet, Place de Bretagne, 50600 ST HILAIRE DU HARCQUET
 EHPAD « résidence Delivet », boulevard Jean-Baptiste Delivet BP 31, 50220 DUCEY
 Hôpital local et EHPAD, 12 rue Jean Gasté, 50800 VILLEDIEU LES POELES

Mme Sandrine YBERT :

Centre Hospitalier de Coutances, Rue de la Gare, 50208 COUTANCES Cedex
 EHPAD « les pommiers »
 EHPAD « les lilas »
 EHPAD « le manoir »
 EHPAD/USLD « le Coisel »
 Etablissement ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier de Coutances :
 Centre Hospitalier Mémorial et EHPAD/USLD, 715 rue Dunant, 50008 SAINT LO CEDEX

Mme Mélanie LAISNE :

EHPAD Anaïs de Gourcy, 10 rue de Bastogne, 50190 PERIERS
 Autres établissements :
 EHPAD, 2 rue Blanche de Castille, 50490 Saint-Sauveur-Landelin
 EHPAD Lempérière, La lande, 50250 Neumesnil
 EHPAD « Le Loret », 15, rue Emile Poirier, 50250 La Haye du Puits
 EHPA « la vieille église », 50250 Lithaire

Mme Véronique PRINGAULT :

E.T.P. Guillaume Postel, 239 rue de l'Ente B.P. 4, 50720 BARENTON

Autres établissements :

EHPAD « Elisabeth Vezard », 162 rue de monteglise 50720 BARENTON

Art 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 32 rue Croix Canuet, 50 000 Saint Lô
 Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Rue Léon Jouhaux, BP 424, 50 004 Saint Lô

Art 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Rue Léon Jouhaux, BP 424, 50004 Saint Lô

Art 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

aux intéressés ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cherbourg ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Cherbourg ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance d'Avranches ;

aux juges des enfants du tribunal de grande instance de Cherbourg ;

aux juges des enfants du tribunal de grande instance de Coutances

Art 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet du département de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre chargée des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Art 6 : Le présent arrêté annule et remplace les précédents arrêtés fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et Délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche ;

Art 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Christophe Marot



Dirm : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord***Arrêté n°52/2013 du 19 mars 2013 portant autorisation de prélèvements exceptionnels de praires***

Art. 1 : Dans le cadre du programme HEIMa (Habitats, Espèces et Interactions Marines), les agents du Museum National d'Histoire Naturelle et du SyMEL dont les noms suivent : M. Nicolas TOUPOINT (MNHN), M. Alexis SIMON (MNHN), M. Frédéric OLIVIER (MNHN), M. Pierrick BARBIER (MNHN), M. Eric OULHEN (SyMEL), M. Pierre SCOLAN (SyMEL), M. Arnaud GUIGNY (SyMEL), M. Yann TURGIS (SyMEL) sont autorisés à effectuer des opérations de prélèvements exceptionnels en pêche à pied dans l'archipel de Chausey dont le cantonnement du Sound.

Art. 2 : Ces opérations consisteront en :

- des prélèvements de recrues de praires, de sédiment, d'eau et de macrofaune benthique, un ratissage expérimental dans la zone du cantonnement. L'équipe sera systématiquement accompagnée pour cette intervention d'un garde du littoral,

- des prélèvements au sein des concessions conchylicoles au pied des bouchots,

d'installer des tapis benthiques dans le cantonnement pour le suivi du recrutement des bivalves,

Des zones d'exclusions seront mises en place pour le ratissage et les prélèvements au sein des concessions conchylicoles et matérialisées par des piquets

Ces prélèvements seront réalisés à basse-mer entre le 1er avril et le 31 octobre 2013 par périodes de 3 à 4 jours chacune à l'aide de carottiers sédimentaires à main.

Art. 3 : Le Directeur interrégional de la Mer Manche-Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haute-Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Manche.

Signé : Pour le préfet de la région Haute-Normandie et par subdélégation, L'adjoint du directeur interrégional de la Mer : signé : Patrick SANLAVILLE

